



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 50733

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des centres d'information et d'orientation (CIO) du département de la Seine-Saint-Denis. Celui-ci compte aujourd'hui 17 CIO et 121 conseillers d'orientation psychologues pour 183 établissements publics du secondaire et 120 000 collégiens et lycéens. Il serait question, très prochainement, de réorganiser les CIO et de n'en laisser subsister qu'un par bassin soit quatre pour tout le département de la Seine-Saint-Denis. Un tel projet est inacceptable. Il conduirait, en effet, à remettre en cause le service public de l'orientation scolaire, déjà notoirement insuffisant en Seine-Saint-Denis. Il desservirait les jeunes Séquanodionysiens qui ne pourraient plus être conseillés de manière satisfaisante sur les filières d'avenir et les débouchés professionnels porteurs. C'est pourquoi il lui demande de renoncer à ce projet néfaste et de mettre à la disposition des CIO de la Seine-Saint-Denis les moyens humains et matériels correspondant aux besoins des jeunes de ce département.

Texte de la réponse

L'orientation est inscrite parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale. Mission des établissements scolaires, elle est assurée dans le cadre d'un programme d'activités spécifique à l'orientation inscrit dans le projet d'établissement en étroite collaboration avec les conseillers d'orientation-psychologues. Le parcours de découverte des métiers et des formations initié dans la circulaire de rentrée 2008 et spécifié dans la circulaire du 11 juillet 2008 met en exergue le rôle de l'équipe pédagogique dans la mise en oeuvre du volet orientation du projet d'établissement, le développement des partenariats pour contribuer à la meilleure connaissance des métiers et secteurs d'activités et la place des ressources au sein comme à l'extérieur de l'établissement scolaire. De plus, depuis l'adoption par les états membres de l'Union européenne d'une résolution sur l'orientation (« Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie », Bruxelles, 21 novembre 2008) et avec la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences, l'orientation devient une capacité à acquérir, dans le cadre de l'apprentissage, de l'autonomie et de la capacité d'initiative. L'établissement devient donc le lieu central où se prépare l'orientation. Les professeurs principaux sont des acteurs essentiels dans la réussite de cette mission qui fait partie de leurs responsabilités. Ainsi, sous l'autorité du chef d'établissement, ils travaillent en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe pédagogique (enseignants, professeurs documentalistes, CPE...). Ils associent les conseillers d'orientation-psychologues en tant que conseillers techniques auprès de l'équipe éducative dans la mise en oeuvre de la politique d'orientation de l'établissement. Dans ce cadre, le rôle du CIO, à la fois lieu d'accueil du public, lieu ressource en matière d'information sur les métiers et des formations et instances d'animation pour le soutien aux établissements de formation en matière d'orientation, est stratégique. La place des conseillers d'orientation-psychologues y est essentielle et doit tenir compte de l'évolution des politiques d'éducation et d'insertion, notamment pour renforcer leurs compétences dans le domaine de l'ingénierie éducative et de l'emploi. En ce qui concerne plus spécifiquement la Seine-Saint-Denis, la situation des emplois de conseillers d'orientation-psychologues et des CIO doit être mise en perspective avec l'évolution des effectifs d'élèves au cours des dernières années. L'académie de Créteil bénéficie de 318 emplois d'orientation. Alors que

cette académie connaît depuis plusieurs années une baisse de ses effectifs d'élèves (près de 14 800 élèves en moins, soit environ - 4,4 % de la rentrée 2005 à la rentrée 2008), les moyens d'orientation ont été maintenus. Le taux d'encadrement des élèves est dans cette académie plus favorable que la moyenne nationale. Les académies disposant de dotations globalisées, il appartient aux autorités académiques, compte tenu des impératifs pédagogiques, de répartir les moyens en fonction des besoins de l'ensemble des structures scolaires dans les différents départements. C'est aussi dans ce cadre qu'il convient de réfléchir à l'adaptation concertée du maillage territorial des services publics d'information et d'orientation pour répondre aux évolutions démographiques comme aux nouveaux besoins du public. De ce fait, la carte des CIO doit faire l'objet d'une réflexion permanente, en lien avec les élus concernés, afin d'assurer l'adéquation avec les besoins de la population et de garantir la qualité d'accueil et de service des usagers.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50733

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5246

Réponse publiée le : 1er septembre 2009, page 8393